



Rehowth Lueur d'Espoir

51 rue des Piérides 27180

Saint Sebastien de Morsent. France.

Email : rehowthlueurespoir@gmail.com

Site : www.rehowth-lueur-espoir.com

Association soumise à la loi du 1er Juillet 1901 et du décret du 16 Août 1901

Notion DE MEMBRE ACTIF dans RLE

Le membre s'engage dans les actions suivantes :

- * le paiement ou la dispense de cotisation, l'obligation d'acquitter une cotisation spéciale
- * la participation aux assemblées générales
- * le droit de vote aux assemblées
- * s'investir dans les différentes actions entreprise par l'association sur les domaines respectifs
- * Obtenir des informations sur la gestion de l'association, avec une certaine limite. En effet, selon la loi du 1er juillet 1901, un simple membre ou un membre du bureau sans fonctions particulières n'a pas un droit d'accès aux documents comptables de l'association, sauf le bilan financier présenté lors de l'AG.

Les obligations des membres d'une association :

- * Respecter les obligations prévues par les statuts (paiement des cotisations par exemple) ;
- * Respecter le règlement intérieur.

Tout membre qui ne répond plus aux obligations de l'association peut être radié ou exclu.

L'avantage d'être un membre actif :

- Développer des compétences, dons, talents. Apporter aussi de nouvelles compétences
- Partager des expériences fortes avec des personnes que vous n'auriez peut-être jamais côtoyées
- Faire du bien autour de vous
- Comblent votre temps libre en vous rendant utile pour les autres
- Donner un nouveau sens à votre vie
- Aider à développer de nouvelles thématiques ainsi faire valoir ses idées dans l'avancée de l'association.
- Avoir une visibilité sur les actions de l'association
- Permet en effet, de s'engager plus activement dans la vie quotidienne de l'association

- Participer en cas de besoin à la définition et à l'organisation des activités